



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Victoire de Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 1^{er} juin 2020 à compter de 20 h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer et Michel Roy, est présent par conférence téléphonique M. Richard Gouin, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin, ainsi que Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière. Mme la conseillère Hélène Ethier a motivé son absence auprès du maire.

Ordre du jour :

- 1- Moment de réflexion
- 2- Tenue de la séance à huis clos
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020
- 5- Comptes
- 6- CPTAQ, demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture relative aux lots 6 154 594 et 6 154 595
- 7- Cours d'eau, répartition des coûts
- 8- Loisirs, tenue du camp de jour pour l'été 2020
- 9- Loisirs, adoption du budget du camp de jour 2020
- 10- Loisirs, embauches pour le camp de jour
- 11- Fermeture des bureaux pour la période estivale
- 12- Courses sur neige, protocole d'entente pour l'événement de l'hiver 2021
- 13- Don, Courses sur neige
- 14- Changement d'administrateur, Revenu Québec
- 15- Annulation des ventes-débarras pour mai 2020
- 16- Voirie, achat d'un treuil de sécurité
- 17- Appui à la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, concernant la déficience et/ou l'absence de signal cellulaire
- 18- Achat d'une déchiqueteuse
- 19- Ratification de décision, interdiction d'arrosage
- 20- Renouvellement du bail – bureau de poste
- 21- Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, demande d'appui – Centre de compost « Champag inc. »
- 22- Réparation des fissures, rue Robert
- 23- Traitement contre les vers blancs, parc Pierre-Arpin
- 24- Terrain de tennis sur la patinoire Pierre-Arpin



- 25- Soumissions pour le sable, parc Sylvio-Dufault
- 26- Nomination d'un responsable, comité familles et aînés
- 27- Horaire d'été – bureau municipal
- 28- Cadets de la Sûreté du Québec, volet Centre de services (CS)
- 29- Demande de citoyens, ajout d'un deuxième dos d'âne sur la rue Stanislas-Vincent
- 30- Correspondance
- 31- Varia
- 32- Période de questions (20 minutes)
- 33- Levée de l'assemblée



RÉSOLUTION #120-20

2. Tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques, qui s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil de la municipalité, et qui stipulent qu'une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux qui le souhaitent puissent y participer par conférence téléphonique;

QUE soit autorisée la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la présente séance, réalisé au moyen d'un appareil électronique, ainsi que la diffusion d'un compte rendu accessible au public comprenant la retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil, de manière à ce que la présente séance puisse satisfaire aux obligations de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #121-20

3. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Richard Gouin

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #122-20

4. Adoption du procès-verbal

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter le procès-verbal du 4 mai 2020 tel que présenté.
Une erreur sera toutefois corrigée dans le procès-verbal du journal municipal Les Plumes, au point 16.
Un erratum sera publié dans l'édition du mois de juin 2020.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #123-20

5. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

AJUSTEMENT – COMPTES AUTORISÉS MAI 2020

	Budget 2020	Mai 2020	Cumulatif
Administration générale	751 244 \$	59 451.61 \$	359 865.39 \$
Sécurité publique	610 429 \$	51.28 \$	140 646.43 \$
Voirie	286 583 \$	9 135.10 \$	78 668.57 \$
Enlèvement de la neige	174 417 \$	- \$	114 135.08 \$
Éclairage des rues	13 260 \$	612.99 \$	3 119.99 \$
Hygiène du milieu	859 649 \$	2 205.63 \$	639 131.14 \$
Urbanisme, développement & logement	146 014 \$	23 422.92 \$	81 617.21 \$
Loisirs & culture	300 075 \$	7 899.64 \$	89 382.01 \$
Immobilisation			
Loisirs	27 000 \$	4 105.81 \$	5 838.10 \$
Voirie	103 000 \$	- \$	- \$
Administration	65 000 \$	- \$	19 967.16 \$
Total	3 336 671 \$	106 884.98 \$	1 532 371.08 \$

LISTE DES COMPTES AU 01/06/2020

	Budget 2020	Mois courant	Cumulatif
Administration générale	751 244 \$	- \$	359 865.39 \$
Sécurité publique	610 429 \$	143 561.02 \$	284 207.45 \$
Voirie	286 583 \$	2 523.67 \$	81 192.24 \$
Enlèvement de la neige	174 417 \$	- \$	114 135.08 \$
Éclairage des rues	13 260 \$	- \$	3 119.99 \$
Hygiène du milieu	859 649 \$	11 301.25 \$	650 432.39 \$
Urbanisme, développement & logement	146 014 \$	- \$	81 617.21 \$
Loisirs & culture	300 075 \$	\$	89 382.01 \$
Immobilisation			
Loisirs	27 000 \$	- \$	5 838.10 \$
Voirie	103 000 \$	- \$	- \$
Administration	65 000 \$	- \$	19 967.15 \$
Total	3 336 671 \$	157 385.94 \$	1 689 757.01 \$



Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

- 2020-20 : Pascale Paul-Hus - Rénovation résidentielle
- 2020-21 : Louis Daigle - Bâtiment accessoire (remise)
- 2020-22 : Sylvie Breton - Construction résidentielle
- 2020-23 : Gilles Courchesne - Bâtiment accessoire (remise)
- 2020-24 : Nathalie Jacob - Piscine
- 2020-25 : François Beaudreault - Piscine
- 2020-26 : François Beaudreault - Bâtiment accessoire (remise)
- 2020-27 : Ferme RAYNICAL S.N.C. - Bâtiment agricole
- 2020-28 : Succession Denise Bédard - Bâtiment accessoire (remise)
- 2020-29 : Olivier Gravel - Rénovation résidentielle
- 2020-30 : Luc Laprade - Construction résidentielle
- 2020-31 : Philippe Martel - Construction résidentielle
- 2020-32 : Jean-Noël Beauchemin - Construction résidentielle
- 2020-33 : Jean-Noël Beauchemin - Installation septique
- 2020-34 : Jean-Claude Bemeur - Bâtiment accessoire (garage)
- 2020-35 : Linda Arseneault - Bâtiment accessoire (abri d'auto)
- 2020-36 : Maryse Laplume - Construction accessoire (patio)
- 2020-37 : Sadid Noor Hussain - Occupation
- 2020-38 : Jocelyn Caisse - Construction résidentielle
- 2020-39 : Yvan Phaneuf - Piscine
- 2020-40 : Maxime Lavallée - Piscine
- 2020-41 : Pascale Paulhus - Piscine
- 2020-42 : Marc-André Bibeau - Construction accessoire (patio)
- 2020-43 : Jean-François Desroches - Rénovation résidentielle
- 2020-44 : Yvan Millette - Construction résidentielle
- 2020-45 : Martin Parent - Rénovation résidentielle



- 2020-46 : Pascal Laramée - Piscine
2020-47 : Carl Leclerc - Bâtiment accessoire (remise)
2020-48 : Mélanie Noël - Piscine
2020-49 : Ferme du Rang Saint-Pierre inc. – Démolition
2020-50 : Hélène Mondou – Piscine
2020-51 : Martin Beauchemin – Piscine
2020-52 : Stéphane Blanchette – Construction accessoire (patio)
2020-53 : Said Noor Hussain – Affichage
2020-54 : Said Noor Hussain – Bâtiment accessoire (remise)
2020-55 : François Dufault – Construction résidentielle

RÉSOLUTION #124-20

6. CPTAQ, demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture relative aux lots 6 154 594 et 6 154 595

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

DE recommander l'envoi de la demande de Monsieur Richard Casavant auprès de la CPTAQ, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 6 154 594 et 6 154 595.

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE le lot 6 154 595 bénéficie en partie de droits acquis de nature résidentielle, soit sur une superficie approximative de 1783,74 m², reliés à la présence d'un chalet construit avant l'entrée en vigueur de la LPTAA;
- QUE la partie résiduelle du lot 6 154 595 ainsi que la totalité du lot 6 154 594, d'une superficie approximative de 3513,96 m², ont fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ en 1991 (dossier 174894) pour une utilisation résidentielle complémentaire;
- QUE l'emplacement visé par la demande peut donc être utilisé à des fins accessoires résidentielles, soit pour la construction de bâtiments accessoires, l'implantation d'une installation septique, l'installation d'une piscine ou pour tout aménagement résidentiel autre qu'une habitation;
- QU'une habitation unifamiliale isolée a été construite en 2018 et 2019 sur le lot 6 154 594, alors qu'elle aurait dû être construite sur la partie du lot 6 154 595 bénéficiant de droits acquis de nature résidentielle, en remplacement du chalet;
- QUE la présente demande vise donc à régulariser une utilisation non conforme du lot 6 154 594;
- QUE l'emplacement visé par la demande est en partie boisée sans potentiel acéricole;



- QUE l'emplacement visé par la demande est situé entre deux emplacements résidentiels;
- QUE l'emplacement visé par la demande est desservi par le réseau d'aqueduc municipal;
- QUE l'utilisation de l'emplacement visé par la demande pour l'implantation d'une habitation n'aurait aucun impact préjudiciable pour l'agriculture puisque l'emplacement en question peut déjà être utilisé à des fins autres qu'agricole, soit pour une utilisation résidentielle complémentaire;
- QU'il existe des espaces disponibles hors de la zone agricole, mais que la présente demande vise à régulariser une utilisation non conforme et que l'emplacement visé par la demande n'est pas viable pour l'agriculture;
- QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION #125-20

7. Cours d'eau, répartition des coûts

CONSIDÉRANT la pétition qui a été déposée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité détient la compétence de taxer les citoyens pour les travaux de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Sorel;

CONSIDÉRANT la demande des représentants de la pétition, qui demandent de répartir les coûts des travaux de cours d'eau selon la richesse foncière des unités intéressées;

CONSIDÉRANT l'article 8 – Facturation par la municipalité locale, de la Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC de Pierre-De Saurel annexé à la présente résolution;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la demande n'est pas retenue par le conseil municipal;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel maintienne son mode de taxation actuel;

QU'une demande sera envoyée auprès du MAPAQ et du député afin de faire avancer le dossier.

M. le conseiller Richard Gouin demande le vote.



Pour : Réjean Champagne
Martin Cournoyer
Pascale Poulin
Michel Roy

Contre : Richard Gouin

Adopté à la majorité.

RÉSOLUTION #126-20

8. Loisirs, tenue du camp de jour pour l'été 2020

CONSIDÉRANT QUE la santé publique a donné son accord pour la tenue des camps de jour le 21 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel peut compter sur les infrastructures à sa disposition afin de réaliser un camp de jour pour l'été 2020 dans le respect des normes exigées par la santé publique en situation de pandémie à la COVID-19;

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel maintienne son camp de jour pour les enfants pour l'été 2020;

QUE les inscriptions seront limitées aux enfants ayant au moins un parent résidant dans la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

QUE le nombre de places soit limité à 40 enfants par jour.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #127-20

9. Loisirs, adoption du budget du camp de jour 2020

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter le budget du camp de jour tel que présenté par la technicienne en loisirs.



La contribution de la municipalité est fixée à 20 000 \$, plus 5 000\$ supplémentaire pour palier à la situation du COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

M. le conseiller Martin Cournoyer se retire de la table du conseil.

RÉSOLUTION #128-20

10. Loisir, embauche pour le camp de jour

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

DE procéder à l'embauche de cinq animatrices et d'une suppléante pour aider lors des pauses dîner des autres animatrices et lors de la désinfection du matériel, au besoin. Selon les recommandations du comité de sélection, formé de Mme Bianka Provençal, technicienne en loisir et Mme Frédérick Lamoureux coordonnatrice du camp de jour, le conseil procède donc à l'embauche des personnes suivantes : Laurianne Michaud-Ethier, Justine Cournoyer, Sandryne Deschênes, Léa St-Michel et Emmy Dufault, pour une période de huit semaines, soit une semaine de formation et sept semaines d'animation, du 22 juin 2020 au 14 août 2020, avec la possibilité de faire une semaine de service de garde supplémentaire, du 17 août 2020 au 21 août 2020. Le nombre d'heures de chaque animatrice peut varier entre 25 et 40 heures par semaine, selon l'achalandage de semaine en semaine.

DE procéder à l'embauche de Mme Emmanuelle Lemonde-Crevier à titre d'éducatrice spécialisée. Suite à son expérience de l'année dernière au camp de jour de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, le comité de sélection recommande son embauche pour intervenir auprès des enfants présentant diverses problématiques, à raison de 2 jours / semaine et avec un salaire de 20\$ / heure pour la durée du camp de jour (7 semaines).

Adopté à l'unanimité.

M. le conseiller Martin Cournoyer reprend sa place à la table du conseil.

RÉSOLUTION #129-20

11. Fermeture des bureaux pour la période estivale

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE les bureaux municipaux soient fermés du 17 juillet 2020 au 2 août 2020 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #130-20

12. Courses sur neige, protocole d'entente pour l'événement de l'hiver 2021

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter le protocole d'entente afin de renouveler la location du parc Armand-Péloquin à l'événement Courses sur neige, centre du Québec, pour l'hiver 2021.

La directrice générale et le maire sont autorisés à signer le protocole d'entente au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #131-20

13. Don, Courses sur neige

CONSIDÉRANT QUE l'événement Courses sur neige, qui s'est déroulé au parc Armand-Péloquin à l'hiver 2020, a fait un don de 150\$ à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel utilise ce montant pour une activité spéciale organisée par les loisirs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #132-20

14. Changement d'administrateur, Revenu Québec

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE Madame Stéphanie Dumont, directrice générale, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à Mme Dumont les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR;



QUE Monsieur Michel St-Martin, directeur adjoint, soit révoqué du compte clicSÉCUR de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #133-20

15. Annulation des ventes-débarras pour mai 2020

CONSIDÉRANT la situation actuelle de pandémie à la COVID-19;

CONSIDÉRANT les règles sanitaires établies par la Direction de la santé publique en vigueur, qui interdisaient notamment les rassemblements pour le mois de mai 2020;

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Richard Gouin

QUE le conseil municipal ratifie l'annulation des ventes-débarras pour mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #134-20

16. Voirie, achat d'un treuil de sécurité

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'acheter un treuil de sécurité pour les espaces clos qui servira aux employés de la voirie, avec treuil et harnais, auprès de l'entreprise Stelem pour un montant de 5 255.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #135-20

17. Appui à la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, concernant la déficience et/ou l'absence de signal cellulaire

CONSIDÉRANT QUE les communications par cellulaire sont toujours difficiles, voire impossibles, sur une grande partie du territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, de Sainte-Victoire-de-Sorel et des municipalités environnantes ;

CONSIDÉRANT QU'à l'ère où le cellulaire est devenu le moyen privilégié pour les communications dans tous les secteurs d'activités ainsi que dans le résidentiel, il est inadmissible que certains territoires et leur population ne puissent pas encore avoir accès à un tel service de qualité;

CONSIDÉRANT QUE cette situation doit être corrigée dans les meilleurs délais;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel appuie la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel et demande aussi que soit adressée à TELUS, BELL, ROGERS et VIDÉOTRON d'apporter les améliorations nécessaires à ses équipements afin qu'un service de communication par cellulaire, efficace et de qualité, soit dispensé sur l'ensemble du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel et de transmettre cette résolution au CRTC et à l'ensemble des municipalités de la région ainsi qu'à la MRC de Pierre-De Saurel pour appui.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #136-20

18. Achat d'une déchiqueteuse

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'acheter une déchiqueteuse pour le bureau municipal, au montant de 1 400.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #137-20

19. Ratification de décision, interdiction d'arrosage

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal 199-89, article 5, prévoit qu'en cas de sécheresse, d'urgence de bris majeur de conduite d'aqueduc ou lorsque la hauteur de l'eau dans les bassins de réserve d'eau potable de l'usine de traitement atteint sept pieds (2.13 m), ou pour permettre le remplissage des réservoirs, le maire ou le directeur général ou le directeur du Service de la sécurité publique, sur recommandation du directeur de l'usine de traitement d'eau, peut interdire aux heures et aux périodes qu'il juge à propos l'arrosage extérieur, le lavage des véhicules routiers, le lavage des entrées charretières, le remplissage des piscines ainsi que tout usage autre que la consommation humaine ou usage agricole;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'usine de traitement d'eau a émis une recommandation le 28 mai 2020 d'appliquer le règlement municipal interdisant l'arrosage, pour les raisons suivantes :

- 1) Trop forte consommation en eau potable pour la capacité de production de la Centrale
- 2) L'approvisionnement en eau brute devient difficile, car problème avec un dégrilleur surtaxé vu la demande excessive



- 3) Si aucune mesure n'est prise dans l'immédiat afin de réduire la consommation, il y a risque de pénurie d'eau à partir de maintenant.
- 4) Risque pour la sécurité publique en cas de bris de conduite et/ou d'incendie.

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens est une priorité pour le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal, conformément à l'article 5.2 du Règlement 199-89, ratifie la décision de la directrice générale d'émettre un avis public le 28 mai 2020 interdisant aux citoyens d'utiliser l'eau potable à des fins autres que la consommation et l'hygiène. Cette interdiction est entrée en vigueur au moment de la publication (28 mai 2020, 10h30) et a été levée le samedi 30 mai 2020 suite à la recommandation du directeur de l'usine de traitement d'eau.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #138-20

20. Renouvellement du bail – bureau de poste

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le bail de location du local de l'édifice municipal (510 rang Sud) soit renouvelé dans les mêmes termes, entre la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et Poste Canada, pour une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #139-20

21. Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, demande d'appui – Centre de compost « Champag inc. »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu se situe en Montérégie sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Champag inc. désire s'implanter à Saint-Roch-de-Richelieu dans un secteur paisible et dont les citoyens ont manifesté haut et fort leur opposition à l'établissement dans leur milieu d'un centre de compost pouvant affecter considérablement la qualité de vie des citoyens à plusieurs kilomètres environnants;



CONSIDÉRANT QU'au début de l'année 2017, deux présentations publiques ont été faites aux citoyens et que la situation a rapidement dégénéré en une levée de boucliers contre le projet avec pour résultat que depuis ce moment, la municipalité fait route seule dans la bataille contre l'implantation de ce centre de compost;

CONSIDÉRANT QUE ce genre de centre de compost devrait s'établir dans une zone à très faible densité; Considérant que ce centre de compost a l'intention d'utiliser du fumier de poule et/ou de cheval avec de la paille pour la production de compost et que ce dernier est susceptible de dégager des odeurs nauséabondes;

CONSIDÉRANT QUE ces émanations d'odeurs pourraient affecter l'ensemble des citoyens dans un rayon de plus ou moins 5 kilomètres et ainsi produire un impact négatif en matière d'évaluation des propriétés;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en eaux puisées dans la rivière Richelieu pourraient affecter la reproduction d'espèces de poissons en péril et que l'utilisation importante en eau pour produire ce compost pourrait devenir une menace importante aux nappes phréatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de ce centre de compost influencerait significativement le nombre de camions lourds (environ 250 camions lourds/semaine) pour le transport du fumier et de compost pouvant affecter directement le réseau routier et la circulation (cyclistes, automobiles), et ce, sans parler de l'augmentation de la pollution par le bruit et par les odeurs;

CONSIDÉRANT QU'une campagne de socio-financement sera mise en place;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens « STOPPONS L'USINE CHAMPAG À SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU » lance un appel à tous les citoyens, organismes régionaux, provinciaux et nationaux qui ont à coeur l'environnement, la qualité de l'eau, la protection des espèces en péril et la qualité de vie afin que le projet de ce centre de compost, Champag inc., sis au 909 du chemin de la Côte Saint-Jean, à Saint-Roch-de-Richelieu ne voit jamais le jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poursuivre son élan judiciaire vers la Cour suprême à la suite du jugement de la cour d'appel du 30 avril 2020;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

DE ne pas appuyer la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu dans la poursuite de ses activités contre la compagnie Champag inc. en Cour suprême.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #140-20

22. Réparation des fissures, rue Robert

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter la soumission de Lignes Maska pour réparer les fissures dans la rue Robert, au montant de 2.25\$ le mètre.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #141-20

23. Traitement contre les vers blancs, parc Pierre-Arpin

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

DE mandater l'inspecteur municipal pour traiter le terrain du parc Pierre-Arpin contre les vers blancs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #142-20

24. Terrain de tennis sur la patinoire du parc Pierre-Arpin

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter la soumission de Sport direct pour l'achat d'un filet de tennis afin de bonifier l'offre de services au parc Pierre-Arpin, pour un montant de 706.90\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #143-20

25. Soumissions pour le sable, parc Sylvio-Dufault

Les membres du conseil prennent connaissance de deux soumissions pour le sable au parc Sylvio-Dufault, spécifique aux aires de jeux.

Matériaux Paysagers Savaria inc. : 9 423.26 \$ plus taxes
Transport Gaby Trépanier inc : 7 850.00 \$ plus taxes



Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter la soumission de Transport Gaby Trépanier inc., pour un montant de 7 850 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #144-20

26. Nomination d'un responsable, comité familles et aînés

CONSIDÉRANT QUE Mme la conseillère Hélène Ethier a remis sa démission du comité de la politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Aucoin, maire, a déjà été pour sa part mandaté par la résolution 106-19 comme représentant de la municipalité dans la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) à la MRC de Pierre-De Saurel;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Richard Gouin
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE M. Martin Cournoyer, conseiller, soit nommé à titre de responsable par intérim du comité de la politique familiale et des aînés jusqu'au renouvellement des comités pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #145-20

27. Horaire d'été – bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE l'offre de paiement en ligne pour les services aux citoyens, notamment pour les taxes foncières et les inscriptions aux activités de loisir entraîne une baisse de l'achalandage et de la fréquentation des bureaux municipaux pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de la période estivale représente également une période moins occupée en termes de fréquentation des bureaux municipaux pour les citoyens;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne



QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel mette en place un horaire d'été, en vigueur du mois de juin au mois de septembre, selon les heures d'ouverture suivantes : Lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30.

QUE les employés administratifs qui bénéficient d'un horaire de 33 heures / semaine verraient leur horaire réduit à 32 h / semaine pour la période visée.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #146-20

28. Cadets de la Sûreté du Québec, volet Centre de services (CS)

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

DE communiquer les demandes suivantes pour le programme cadets de la Sûreté du Québec, volet Centre de services (CS), pour les fins de semaines estivales après le 15 août 2020 :

- Surveillance et visibilité sur les heures d'ouverture du skate park au parc Armand-Péloquin;
- Surveillance et visibilité sur les heures d'ouverture de la maison de jeunes au chalet Jean-Morin;
- Surveillance et visibilité dans les parcs de la municipalité (Armand-Péloquin, Pierre-Arpin et Sylvio-Dufault);
- Surveillance et visibilité lors de l'événement Ste-Victoire en Fête.

Les frais reliés aux services des cadets CS sont entièrement défrayés par la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #147-20

29. Demande de citoyens, ajout d'un deuxième dos d'âne sur la rue Stanislas-Vincent

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes de citoyens résidant sur la rue Stanislas-Vincent, concernant l'ajout d'un deuxième dos d'âne sur cette rue;

CONSIDÉRANT que de nombreuses familles résident sur cette rue;

CONSIDÉRANT que la protection des enfants est une priorité pour le conseil municipal;

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Richard Gouin



De procéder à l'installation d'un deuxième dos d'âne sur la rue Stanislas-Vincent, pour un montant de 554.80 \$ plus taxes, auprès de l'entreprise Signel services inc.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #148-20

30. Correspondance

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante est lue et prise en considération :

- 1) CPTAQ, dossiers 423682 et 423702 (Base de Plein Air Ville la Joie) – informations, rencontre publique
- 2) CPTAQ, dossier 424347 (Ferme Spredor) – informations, rencontre publique
- 3) CPTAQ, dossiers 427145 (Ferme Sainte-Victoire) – informations, rencontre publique
- 4) MRC de Pierre-De Saurel, avis de transmission de règlement 322-20, 323-20, 324-20 concernant des travaux de cours d'eau
- 5) Base de Plein Air Ville la Joie, demande de don

31. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

RÉSOLUTION #149-20

32. Période de questions

Une période de questions est tenue par courriel.

Un courriel a été reçu de M. Yvon Daigle, demandant le nettoyage du fossé face au cadastre 4 130 820 sur le rang Prescott. Cette demande sera transmise à l'inspecteur municipal.

RÉSOLUTION #150-20

33. Levée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.